

**Département :  
PAS-de-CALAIS  
Commune :  
LA COUTURE**

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 mars 2024**

Afférents au Conseil Municipal :  
23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération  
23

Date de la Convocation  
20/03/2024

Date d'affichage :  
19/03/2024

Délibération N°  
2024-04

Objet de la  
délibération :

Affectation du résultat  
de l'exercice 2023  
budget de la  
commune

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le

Et publication le  
02/04/2024

**L**'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures ,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,  
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,  
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 270 531.42€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 301 098.65€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -204 858.84€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 529 290.76€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 15 891 €

En recettes pour un montant de : 124 349 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 366 932.26 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 366 932.26 €

Ligne 002 :

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 327 168.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget de la commune.

**REÇUE 08 AVR. 2024**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Raymond GAQUERE  
Maire de La Couture

